

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

COMPTE-RENDU

Le treize avril deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Anita GUÉRIN, Norbert LIVENAIS, Michelle CHARPENTIER, Armelle LACROIX, Lillian LEBRET, Philippe PELLUAU, Colette PERRAULT, Sylvie ECOLE, Chantal LOPEZ, Laurent DAVY, Marcel GUIOULLIER, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe TRICAUD, Richard FLAMENT, Hervé GADBIN, Geneviève JUGE.

Étaient absents et excusés : Damien DESERT, Sonia GUIOULLIER, Sandrine COURNE, Claude PAILLARD,

Étaient absents : Mathilin GUILLET, Rémi DHOMMEAUX.

Marcel GUIOULLIER est porteur d'un pouvoir de Claude PAILLARD,

Lillian LEBRET est porteur d'un pouvoir de Sandrine COURNE,

Colette PERRAULT est porteur d'un pouvoir de Sonia GUIOULLIER,

Norbert LIVENAIS est porteur d'un pouvoir de Damien DESERT.

M. Lillian LEBRET a été élu secrétaire de séance.

.....

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} MARS 2016

Le procès verbal de la réunion du 1^{er} mars 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 16, Rue Daudier
- 19, Rue du Bois Pépin
- 9 et 11 Rue du Mal Leclerc
- Allée des Perreyeurs
- 11 Place de l'Europe et 13, Rue de l'église
- 6, Rue des Combattants d'Afrique du Nord

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire les points suivants :

- Finances : Remboursement de frais engagés pour le compte de la commune.
- Personnel : modification du tableau des effectifs
- Travaux de voirie : Allée Antoine de St Exupéry
- Animations : reversement du produit des entrées de la Mini-Blue Night

SPORTS

2016 – 037 : SALLE DE LA TOUCHE – DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le financement du projet de réhabilitation de la salle de tennis de la Touche demande à être revu pour tenir compte des derniers éléments qui nous ont été communiqués, à savoir que le montant de la réserve parlementaire sera de 5 000 € et que la Préfecture n'a pas retenu ce projet au titre de la D.E.T.R. 2016.

Sur le plan technique, nous avons eu confirmation par le Maître d'œuvre de la nécessité de mettre du bac acier double peau sans quoi il y aurait condensation et risque d'accident par les utilisateurs de cette salle avec responsabilité du Maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil Municipal est invité à :

- ↳ approuver l'avant-projet présenté par le Cabinet HACQUES-CHAINEAU de l'Huissierie avec une couverture type « bac acier isolé »,
- ↳ solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. le Député d'un montant de 5 000 €,
- ↳ solliciter la dotation de soutien à l'investissement local
- ↳ valider le plan de financement prévisionnel des travaux comme suit :

| DEPENSES | |
|----------------------------------------------|---------------------|
| Honoraires Maître d'œuvre (4.5% du H.T.) | 6 355.98 € |
| Travaux lot « couverture » | 82 151.49 € |
| Travaux lot « sol sportif » | 59 092.56 € |
| Divers (insertion – communication) | 1 399.97 € |
| Total : | 149 000.00 € |
| RECETTES | |
| Dotation de soutien à l'investissement local | 74 500.00 € |
| Réserve parlementaire | 5 000.00 € |

| | |
|------------------------------|---------------------|
| Autofinancement ou emprunt : | 69 500.00 € |
| Total : | 149 000.00 € |

FINANCES

COMPTE DE GESTION

2016-038 : COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET GÉNÉRAL

Lecture est donnée par Monsieur Patrick GAULTIER, Maire, du Compte de Gestion 2015 du budget général de la Commune, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2015 aux écritures du Compte Administratif 2015,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 16 voix Pour et 4 Abstentions :

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du budget général.

2016 – 039 : COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Lecture est donnée par Monsieur Patrick GAULTIER, Maire, du Compte de Gestion 2015 du budget assainissement, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2015 aux écritures du Compte Administratif 2015,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du budget assainissement.

2016 – 040 : COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est donnée par Monsieur Patrick GAULTIER, Maire, du Compte de Gestion 2015 des ateliers industriels, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2015 aux écritures du Compte Administratif 2015,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du budget des ateliers industriels.

2016 – 041 : COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est donnée par Monsieur Patrick GAULTIER, Maire, du compte de gestion 2015 du lotissement du Maine, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2015 aux écritures du Compte Administratif 2015,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du budget du lotissement du Maine.

2016 – 042 : COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Lecture est donnée par Monsieur Patrick GAULTIER, Maire, du compte de gestion 2015 du lotissement Victor Hugo, présenté par la trésorière municipale.

Vu la conformité du Compte de Gestion 2015 aux écritures du Compte Administratif 2015,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 du budget du lotissement Victor Hugo.

COMPTE ADMINISTRATIF

2016 – 043 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, du Compte administratif 2015 du budget du lotissement du Maine, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2015 du budget du lotissement du Maine :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 358 165.40 €

Recettes : 357 689.35 €

Section d'investissement :

Dépenses : 420 569.17 €

Recettes : 198 256.32 €

2016 – 044 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET GÉNÉRAL

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, du Compte administratif 2015 de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, par 16 voix Pour et 4 Abstentions :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2015 du budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 295 311.95 €

Recettes : 2 592 416.21 €

Section d'investissement :

Dépenses : 892 987.95 €

Recettes : 693 282.18 €

2016 – 045 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, du Compte administratif 2015 du budget assainissement de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2015 du budget assainissement :

Section d'exploitation :

Dépenses : 64 871.66 €

Recettes : 349 087.90 €

Section d'investissement :

Dépenses : 158 060.12 €

Recettes : 123 866.43 €

2016 – 046 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, du Compte administratif 2015 du budget lotissement Victor Hugo de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2015 du budget du lotissement Victor HUGO :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 91 352.71 €

Recettes : 107 405.79 €

Section d'investissement :

Dépenses : 141 034.04 €

Recettes : 91 352.69 €

2016 – 047 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est donnée par Monsieur Marcel GUIOULLIER, du Compte administratif 2015 du budget des ateliers industriels de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances, après que Monsieur le Maire se soit retiré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE comme suit le Compte Administratif 2015 du budget des ateliers industriels :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 17 768.59 €

Recettes : 18 101.15 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 178.26 €

Recettes : 19 306.55 €

AFFECTATION DES RESULTATS

2016 – 048 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET GÉNÉRAL

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2015 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget général est excédentaire de **297 104.26 €**.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2015 à la section d'investissement, pour couvrir le déficit et autofinancer de nouveaux investissements.

2016 – 049 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET DES ATELIERS INDUSTRIELS

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2015 :

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget des ateliers industriels est excédentaire de **332.56 €**.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de reprendre en fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2015.

2016 – 050 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 49, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2015.

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget assainissement est excédentaire de **284 216.24 €**.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AFFECTE 34 194 € pour couvrir le déficit d'investissement et **DECIDE** de reprendre le solde 250 022.24 € en fonctionnement.

2016 – 051 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2015.

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget lotissement V. Hugo est excédentaire de **16 053.08 €**.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AFFECTE l'excédent de fonctionnement 2015 à la section d'investissement pour couvrir en partie le déficit d'investissement 2015.

2016 – 052 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2015.

Le résultat de la section de fonctionnement pour le budget lotissement du Maine est déficitaire de **476.05 €**.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

REPREND ce déficit en section de fonctionnement.

TAUX D'IMPOSITIONS

2016 – 053 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2016 .

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

VOTE les taux d'imposition communaux 2016 comme suit :

| | |
|------------------|----------------|
| T.H | 19.79 % |
| T.F.P.B | 24.27% |
| T.F.P.N.B | 40.54% |

BUDGET PRIMITIF

2016 – 054 : BUDGET GENERAL PRIMITIF 2016

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget général 2016,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉ le budget primitif 2016 du budget général suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 560 655.00 €

Recettes : 2 560 655.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 935 654.77 €

Recettes : 935 655.00 €

2016 - 055 : BUDGET PRIMITIF 2016– ASSAINISSEMENT

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget assainissement 2016,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉ le budget primitif 2016 du budget assainissement suivant :

Section d'exploitation :

Dépenses : 332 729.00 €

Recettes : 332 729.24 €

Section d'investissement :

Dépenses : 396 522.69 €

Recettes : 396 523.00 €

2016 – 056 : BUDGET PRIMITIF 2016 - ATELIERS INDUSTRIELS

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget des ateliers industriels 2016,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2016 du budget des ateliers industriels suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 17 332.00 €

Recettes : 17 332.56 €

Section d'investissement :

Dépenses : 18 128.00 €

Recettes : 18 128.29 €

2016 – 057 : BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT DU MAINE

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget du lotissement du Maine 2016,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2016 du budget du lotissement du Maine suivant :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 303 848.05 €

Recettes : 303 849.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 469 328.85 €

Recettes : 469 329.00 €

2016 – 058 : BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT VICTOR HUGO

Lecture est faite par l'Adjoint aux finances du budget du lotissement Victor HUGO 2016,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le budget primitif 2016 du budget du lotissement Victor Hugo suivant :

Section de fonctionnement :

| | |
|------------|-------------|
| Dépenses : | 56 856.00 € |
| Recettes : | 56 856.00 € |

Section d'investissement :

| | |
|------------|-------------|
| Dépenses : | 90 794.35 € |
| Recettes : | 90 795.00 € |

PROVISIONS

2016 – 059 : PROVISIONS POUR PERTE DE CHANGE – EMPRUNT

La commune a emprunté en 2001 en francs suisses. Le cours du change entre l'euro et le franc suisse fluctue quotidiennement. En 2016, la constatation latente de la perte de change est de 376 514.91 €.

Il reste 15 ans de remboursement, il est proposé de provisionner 5% par an (soit 100% sur 20 ans), le montant 2016 sera de 960.16 €. Cette provision sera semi-budgétaire, c'est-à-dire que seule la dépense sera inscrite au budget au compte 6865.

Cette solution permet d'effectuer une réelle provision des pertes constatées et d'avoir en réserve cette somme sur un compte géré par la Trésorerie, somme qui sera débloquée au moment où les emprunts seront soldés.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

DECIDE de provisionner 5% de la constatation latente des pertes de change en 2016, soit 960.16 €.

2016 – 060 : SUBVENTION AU BUDGET DU CCAS

Comme tous les ans, une subvention d'équilibre est allouée au budget du CCAS,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE le montant de la subvention allouée au CCAS à 135 000.00 € pour l'année 2016.

2016 – 061 : SUBVENTION A L'OGEC

Conformément au contrat d'association,

Le Conseil Municipal est invité à allouer à l'OGEC en 2016 la somme de **40 360.32 €** correspondant au coût moyen d'un élève à l'école publique en 2015 : 840.84 € (ce coût était de 746.82 € en 2014) multiplié par le nombre d'élèves domiciliés à Renazé fréquentant l'école St Joseph à la rentrée de septembre 2015/2016, soit 48 enfants.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 40 360.32 € en 2016 à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association.

2016 – 062 : SUBVENTION ACTIVITES CULTURELLES ECOLE SAINT JOSEPH – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Le directeur de l'école St Joseph sollicite une subvention communale afin de permettre aux élèves de l'école St Joseph de participer aux activités culturelles en les laissant gratuites ou à un coût réduit pour les familles.

Pour 2015/2016, il est proposé au Conseil municipal d'allouer la somme de 7 € par élève de l'école St Joseph pour l'année scolaire, pour les activités péri-éducatives. 89 élèves étaient inscrits à la rentrée scolaire 2015/2016.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 abstention :

ALLOUE la somme de 623 € au titre des activités culturelles de l'école St Joseph pour l'année scolaire 2015/2016.

2016 – 063 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire donne lecture des participations dues par les communes dans le cas des frais de scolarité.

| NOMBRE D'ELEVES FREQUENTANT LES ECOLES PUBLIQUES ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 ***** PARTICIPATION / COMMUNE | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------------|---------------------|-------------------------------------------|
| COMMUNE | MATERNELLE | PRIMAIRE | TOTAL ENFANTS | Détail | Participation des Communes |
| BOUCHAMPS CRAON | 1 | 2 | 3 | 2 522.52 € | |
| CHAZE-HENRY | | 3 | 3 | 2 522.52 € | |
| CONGRIER | 2 | 6 | 8 | 6 726.72 € | |
| GRUGE L'HOPITAL | 2 | 2 | 4 | 3 363.36 € | 3 363.36 € |
| LA BOISSIERE | 1 | 1 | 2 | 1 681.68 € | 1 681.68 € |
| LA CHAPELLE HULLIN | | 2 | 2 | 1 681.68 € | 1 681.68 € |
| LA SELLE CRAONNAISE | | 2 | 2 | 1 681.68 € | |
| RENAZE | 58 | 97 | 155 | 130 330.20 € | |
| ST AIGNAN SUR ROE | 1 | 1 | 2 | 1 681.68 € | |
| ST AIGNAN SUR ROE | 1 | | 1 | 840.84 € | 840.84 € |
| ST ERBLON | | 1 | 1 | 840.84 € | 840.84 € |
| ST MARTIN DU LIMET | 3 | 11 | 14 | 11 771.76 € | 11 771.76 € |
| ST SATURNIN DU LIMET | 11 | 29 | 40 | 33 633.60 € | 33 633.60 € |
| TOTAL | 80 | 157 | 237 | 199 279.08 € | 53 813.76 € |

Coût moyen par élève sans charges financières

Nombre total d'élèves des écoles publiques (maternelles et primaires) : 237 enfants élèves

Montant des dépenses de fonctionnement des écoles publiques : 199 279.32 €

Coût moyen par élève : $199\,279.32 / 237 = 840.84$ €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 20 voix Pour et 1 voix Contre,

APPROUVE les participations aux frais de scolarités demandées aux communes conformément au tableau supra-mentionné.

2016 – 064 : MISE EN PLACE D’UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal est invité à mettre en place un plan communal de sauvegarde, c'est-à-dire :

- ↳ organiser la réponse communale en fonction :
 - des aléas (manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique
 - des enjeux, c'est-à-dire l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène naturel ou des activités humaines
 - du risque qui est le croisement de l'aléa confronté à une zone à enjeux.

Cela revient à recenser les moyens humains et matériels communaux permettant de répondre au mieux aux risques auxquels la commune est exposée.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de mettre en place un plan communal de sauvegarde.

2016 – 065 : VENTE D’UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT DU MAINE 2

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 09 novembre 2006 relative à la création du lotissement du Maine 2 ;

Vu la délibération du 6 juillet 2010 fixant le prix de cession des parcelles de ce lotissement communal,

Vu l'ensemble des pièces constitutives réglementaires du dossier technique propre à ce lotissement dont un exemplaire a été, pour chacune de celles-ci, déposé au rang des minutes de l'étude de Maître JAMOIS, Notaire à Saint Aignan sur Roë, chargé de dresser les contrats de vente aux différents acquéreurs; la ville ayant opté pour la récupération de T.V.A. Après examen de la demande présentée par :

Monsieur Morgan DELAHAYE et Madame GALAT Francesca domiciliés 13, Résidence des Acacias à Saint Aignan Sur Roë pour l'acquisition du lot n° 44, d'une superficie de 690 m2 dans le lotissement du Maine 2.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre les parcelles sus-désignées aux acquéreurs mentionnés supra, sur la base de 23.92 € le m², frais légaux en sus ; soit un prix de vente de 18 633.68 €. La marge taxable est de 12 316.50 €, la T.V.A. sur marge est de 2 463.30 €.

Il est toutefois mentionné qu'une suite concrète et effective d'achat devra être donnée dans le semestre suivant la présente décision, condition sine qua non de l'attribution définitive du lot sollicité ; dans la négative, la ville se réserve un droit de reprise et de nouvelle affectation.

Cette cession sera payable comptant en totalité.

HABILITE Monsieur Patrick GAULTIER, Maire, à signer en l'étude de Maître JAMOIS, Notaire à Saint Aignan sur Roë, tout acte ayant pour but la réalisation de la vente ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à renoncer expressément au nom de la Commune, dans les actes à intervenir, à prendre inscription de privilège de vendeur dans les deux mois de l'acte, réservant seulement à ladite commune la faculté de faire inscrire une hypothèque légale qui prendrait rang à la date de son inscription.

PERSONNEL

2016 – 066 : CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR

Depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

⇒ Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet, pour intégrer le service des Bâtiments et acquérir des qualifications et exercer les fonctions d'agents d'entretien des bâtiments.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 36 mois, à compter du 11 avril 2016 et rémunéré au taux horaire brut du SMIC.

⇒ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n°2012-1189 du 26/10/2012 et les décrets n° 2012-1210 et 1211 du 31/10/2012 portant création d'une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Vu l'arrêté du 31/10/2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

2016 – 067 : CREATION D'EMPLOI EN CDD - GUIDE SAISONNIER AU MUSEE DE L'ARDOISE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 -2°,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un emploi d'agent contractuel en qualité de guide au musée de l'ardoise, à temps incomplet (20 H / semaine du mercredi au dimanche et jours fériés) pour une période de 2 mois, à compter du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 août 2016.

Cet agent percevra une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice brut 340, majoré 321. Le coût horaire des dimanches et jours fériés sera majoré de 50%.

2016 – 068 : EMPLOI TEMPORAIRE DE TRADUCTEUR FRANCO/ALLEMAND POUR LE 20^{ème} ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE

La commune va avoir recours à une personne chargée de traduire en allemand, les discours et programmes préparés dans le cadre du 20^{ème} anniversaire du Jumelage KIRCCHEIM / RENAZÉ.

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Il est proposé au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

Le Conseil Municipal est invité à :

- ↳ **autoriser** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat de travail.
- ↳ **fixer** à 83 € brut le montant de la vacation assurée, versée pour une prestation orale de traduction de discours en allemand les 05 et 07/05/2016.
- ↳ **fixer** à 7 € par page traduite (équivalent à ½ h de travail), le montant de la vacation assurée, versée pour une prestation de traduction de programmes en allemand.
- ↳ **Inscrire** les crédits suffisants au budget de l'exercice
- ↳ **préciser** que la rémunération interviendra après service fait

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

2016 – 069 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET 28 H / SEMAINE ET CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET – 29 H / SEMAINE.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ d'un fonctionnaire et de la réorganisation des services, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet au service accueil, à compter du 1^{er} mai 2016.

La suppression de l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps incomplet (28 H / semaine) aux services techniques, à compter du 18 avril 2016,

et

La création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 29 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service accueil à compter du 18 avril 2016.

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

| SERVICES GENERAUX | | | | | |
|--------------------------|--------------------------------|------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| EMPLOI | GRADE(S) ASSOCIE(S) | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
| Agent d'accueil | Adjoint administratif | C | 2 | 1 | TC |

| | | | | | |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|------------------------|
| | 1 ^{ère} classe, | | | | |
| Agent d'accueil | Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, Adjoint administratif 1 ^{ère} classe, | C | 0 | 1 | TNC (29 H / semaine) |
| Agent technique | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 1 | 0 | TNC (28 H / semaine) |

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2016 – 070 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS INCOMPLET 17.50 H / SEMAINE

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la réorganisation des services, il convient de créer les emplois correspondants.

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 17.50 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service des écoles à compter du 18 avril 2016.

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

| SERVICE ECOLES | | | | | |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------|--------------------|------------------------------|
| EMPLOI | GRADE(S) ASSOCIE(S) | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
| Agent d'animation | Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe, Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe, | C | 0 | 1 | TNC (17.50 H / semaine) |

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2016 – 071 : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET - 32 H / SEMAINE ET CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET - 34 H / SEMAINE.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la réorganisation des services, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (32 H / semaine) aux services techniques,

et

La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 34 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C aux services techniques à compter du 18 avril 2016.

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

| SERVICES TECHNIQUES | | | | | |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| EMPLOI | GRADE(S) ASSOCIE(S) | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
| Agent d'entretien | Adjoint technique 2 ^{ème} classe, | C | 1 | 0 | TNC (32 H / semaine) |
| Agent d'entretien | Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, Adjoint administratif 1 ^{ère} classe, | C | 0 | 1 | TNC (34 H / semaine) |

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ASSOCIATIONS

2016 – 072 : SUBVENTION SOUVENIR FRANÇAIS

Le Souvenir Français sollicite une subvention au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 100 € à cette association pour l'année 2016.

2016 – 073 : SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE

En référence à la strate de population dans laquelle est la commune,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

RENOUVELLE son adhésion à la Fondation du Patrimoine,

ALLOUE la somme de 100 € à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2016.

2016 – 075 : TRAVAUX DE VOIRIE – ALLEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY

Suite à une consultation d'entreprises pour les travaux de viabilisation des 5 parcelles HLM de l'Allée Saint Exupéry.

Après analyse des offres, l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU est arrivée la mieux et moins disante pour un montant de

↳ 16 308.75€ H.T. pour la partie assainissement

↳ 44 609.50 € H.T. pour la voirie 1^{ère} et 2^{ème} phase.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

RETIENT l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU pour les travaux de voirie et d'assainissement de l'Allée A. de St Exupéry,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant.

2016 – 076 : REVERSEMENT DU PRODUIT DES ENTREES DE LA MINI BLUE NIGHT

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE le don par le Comité des Fêtes de 186 € correspondant au produit des entrées de la Mini Blue Night 2016.

INFORMATIONS

Union Nationale des parachutistes de la Mayenne :

Norbert LIVENAIS informe que l'Union Nationale des parachutistes de la Mayenne tiendra son A.G. le 5 février 2017 à RENAZE. Il sera mis à disposition gratuitement une salle municipale.

Inauguration du Skate Parc :

Anita GUERIN informe que l'inauguration du skate parc est prévue le dimanche 19 juin, la société TRANSALP, fabricant des modules, offrira gracieusement à cette occasion une démonstration de skate. A ce jour, nous rencontrons des soucis de vis dont les têtes cèdent, la société TRANSALP est informée et doit remédier à ces problèmes.

Horaires de la Mairie :

Patrick GAULTIER informe qu'à l'occasion du weekend de l'Ascension et du 14 juillet, la mairie sera ouverte au public que le matin le 6 mai et le 15 juillet.

Du 18 juillet au 19 août, la mairie sera ouverte au public jusqu'à 17 H tous les jours de la semaine.

P.L.U. :

Marcel GUIOULLIER informe qu'une réunion publique de présentation du PADD a eu lieu, elle n'a pas connu un franc succès mais fait partie d'une démarche obligée de publicité auprès de la population.

Après l'élaboration du projet de zonage, la commission travaille actuellement sur le règlement des zones.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est invité à réfléchir à l'affectation des commerces existants en offrant ou non la possibilité d'une désaffectation en habitation, d'en définir la liste et/ou le périmètre impacté par une telle mesure.

Journée Nationale des pompiers :

Patrick GAULTIER informe que cette journée est prévue le samedi 11 juin à Renazé pour ce qui est du département de la Mayenne. Elle sera l'occasion de la passation de pouvoir au sein de la caserne. Elle coïncide avec le tournoi de football régional, il sera nécessaire de faire un point préalable pour les problèmes de stationnements aux abords de la caserne et du stade.

Musée de l'ardoise :

Colette PERRAULT informe de la journée de l'ardoise le 1^{er} mai 2016 avec restauration le midi. 16 exposants seront présents. Patrick GAULTIER demande si les réalisations des résidents du foyer logement ne pourraient pas être exposées à cette occasion. Mme FOSSE va être sollicitée dans ce sens.

Prochain Conseil Municipal :

Il aura lieu le mardi 3 mai 2016 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.